



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Yèvre-Auron

Séance plénière de la CLE

Compte-rendu de la réunion du 16 février 2011

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron s'est réunie le 16 février 2011 à 09h30, en salle des délibérations de l'Hôtel du Département à Bourges.

Quarante deux (42) personnes ont assisté à cette séance (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu) dont vingt huit (28) membres de la CLE. Sept (7) membres absents étaient représentés en ayant donné pouvoir à un membre de leur collège. Sur 42 voix que compte la CLE, 35 voix étaient présentes ou représentées. Le quorum qui était requis pour examiner les points à l'ordre du jour de cette séance (28 voix présentes ou représentées) était donc atteint.

L'ordre du jour était le suivant :

- Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation
 - Bilan de l'année 2010
 - Reconduction sur les bassins en test
 - Extension au bassin versant de l'Yèvre à l'aval de Bourges
- Procédure réglementaire d'élaboration du SAGE :
 - Rapport d'activité de l'année 2010
 - **Phase IV : examen de la stratégie du SAGE**
 - Présentation de la phase V
- Gestion des sous-bassins du SAGE
 - Structuration des syndicats et présentation des chargés de mission
 - Présentation de la démarche en cours sur les bassins de l'Auron et de l'Airain
- Travaux en cours
 - Alimentation en eau du Canal de Berry sur le bassin de l'Auron
 - Gestion de l'étang de Goule
 - Groupe de travail Val d'Auron

Ouverture de la séance

M. Beuchon remercie les participants de leur présence et rappelle qu'il s'agit aujourd'hui d'examiner le projet de stratégie du SAGE et de se prononcer sur celui-ci.

Ce projet a été soumis aux commissions thématiques du SAGE au cours du mois de novembre 2010 puis aux membres du Bureau.

Il précise que le quorum des deux tiers des membres présents ou représentés requis pour cela est atteint et rappelle l'ordre du jour.

1. Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation

1.1. Bilan de l'année 2010

M. Cadoret présente le bilan de l'année 2010. Pour cette année les bassins en test étaient ceux de l'Auron, des Rampennes, de l'Airain, du Colin-Ouatier-Langis et de l'Yèvre à l'amont de Bourges. Le protocole 2009 avait été reconduit à l'identique sur ces bassins.

Des mesures de restrictions ont été prises sur les bassins COL et Yèvre amont (franchissement des débits d'alerte renforcés) mais cela n'a pas entraîné de difficultés particulières.

Une réunion de bilan a été organisée à destination des irrigants concernés avec MM. Lainé et Sennequier. Il n'a pas été rapporté de problèmes ou de remarques particulières.

M. Lainé indique que les irrigants sont investis dans le protocole de gestion volumétrique et qu'ils se sont appropriés la démarche et sont maintenant devenus des partenaires de la préservation de la ressource. Il estime que les résultats obtenus, notamment sur le bassin de l'Auron sont à mettre au crédit de la réduction des prélèvements dus à la gestion volumétrique ainsi qu'à la limitation des prélèvements du Canal de Berry.

M. Beuchon exprime son accord sur ce point et que cela valide les mesures de gestion quantitative proposées par la CLE. Il rappelle que les prélèvements pour l'eau potable sont également en diminution suite à la mise en place de compteurs notamment pour les collectivités.

M. Sennequier rappelle que l'organisme unique sera amené à répartir les volumes attribués par le SAGE entre les irrigants. La clé de répartition actuellement en vigueur sera sûrement un peu modifiée suite à l'amélioration de la connaissance des données des historiques de prélèvements. Aussi, il indique que l'organisme unique doit procéder à une étude d'impact avant d'être pleinement fonctionnel.

Il rappelle qu'il subsiste un doute quant au fonctionnement hydrogéologique des bassins de l'Auron et de l'Airain. M. Barachet estime qu'il est possible en effet que les circulations ne soient pas celles supposées.

M. Cadoret rappelle qu'il existe un consensus technique autour de ce point montrant que le bassin de l'Airain communique avec celui de l'Auron de manière souterraine bien que l'Airain soit un affluent de surface de l'Yèvre.

Des investigations complémentaires devraient être menées au printemps suite aux résultats de l'expertise demandée à la DREAL.

M. Chéron indique que des assecs ont été constatées cette année sur certains affluents des cours d'eau principaux dont la cause n'est pas identifiée. Il rappelle les conclusions de l'étude SOGREAH qui avaient mis en évidence la communication des nappes et des cours d'eau impliquant un impact important de l'irrigation sur les débits de ceux-ci.

M. Beuchon rappelle que ce projet s'inscrit dans un ensemble de préconisations visant à reconquérir le bon état des eaux. Il s'agira pour la CLE d'agir également pour la préservation des zones humides et l'arrêt de la création d'étang.

C'est la somme de toutes ces actions, dont chacune aura un impact, qui permettra d'atteindre le bon état des eaux. Il rappelle les efforts considérables faits ces dernières années dans le but de prendre en compte l'ensemble des problématiques et notamment le recalibrage des cours d'eau qui accélère l'assèchement du territoire.

Les travaux de la CLE iront dans ce sens.

1.2. Reconstitution sur les bassins en test et extension au bassin de l'Yèvre à l'aval de Bourges

M. Cadoret présente les modalités d'extension de la gestion volumétrique sur le dernier sous-bassin du SAGE. Une note de présentation a été jointe au dossier de séance.

Cette extension est proposée par la commission thématique gestion quantitative sur les bases du travail conduit depuis 5 ans et selon les mêmes modalités. Cependant, sur ce sous-bassin, il n'a pas été mis en place d'indicateur piézométrique compte tenu du fait que la pression sur la ressource en eau y est moindre que sur les autres sous-bassins du SAGE.

L'organisme unique a d'ores et déjà été associé à ce travail.

Cette extension permettra de mettre en place la gestion volumétrique sur l'ensemble du périmètre du SAGE. M. Beuchon sollicite l'avis de la CLE : point adopté avec une abstention : M. Chéron.

2. Procédure réglementaire d'élaboration

2.1. Rapport d'activité 2010

M. Cadoret présente les principaux points de ce rapport qui avait été transmis avec les convocations.

Notamment, le site Internet du SAGE (www.sage-yevre-auron.fr) a été mis en ligne au mois de septembre.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

2.2. Phase IV : examen du projet de stratégie

M. Beuchon souligne la mobilisation importante des partenaires du SAGE sur ce projet. Il rappelle que le consensus est la voie de l'efficacité.

Mme Demilecamps présente le contenu de la stratégie. L'ensemble des remarques émises lors des commissions thématiques et du Bureau de la CLE y a été intégré.

2.2.1. Enjeu A : quantité

M. Narboux rappelle que le bassin de l'Yèvre est sujet à la survenue de crues et que cette notion doit être gardée à l'esprit, notamment en cas d'effacement de barrage.

M. Beuchon rappelle que cela est traité dans les documents d'urbanisme et les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) et que ce thème ne semble pas devoir être traité par le SAGE dans ses préconisations pour l'atteinte du bon état des eaux imposé par la réglementation européenne qui est l'objectif du SAGE.

M. Barachet rappelle qu'en restaurant les rivières et les zones humides, des zones d'expansion et de stockage des eaux de crue seront recrées.

M. Sennequier indique qu'il faut cependant garder en mémoire les inondations survenues par le passé.

M. de Massol estime qu'il ne faut pas oublier la possibilité d'une évolution positive de la démographie et d'une augmentation du besoin en eau potable.

M. Beuchon rappelle que la tendance est à l'économie d'eau pour tous les usages et qu'un développement démographique n'est pas à craindre.

M. Lainé regrette que les volumes prélevables pour l'industrie n'aient pas été distribués par sous bassin compte tenu du fait que certains sous-bassins sont moins soumis à un manque d'eau tel que celui de l'Yèvre à l'aval de Bourges.

2.2.2. Enjeu B : alimentation en eau potable

La question de l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Bourges, compte tenu de la vulnérabilité du captage de Saint Ursin reste présente.

M. Roy indique qu'une amélioration de la qualité des eaux du Porche permettrait une augmentation des volumes prélevés sur ce captage. Cela est le but des actions menées sur l'aire d'alimentation de ces captages en partenariat avec la profession agricole. Cependant il y a un effet d'inertie du au volume de la nappe.

M. Lainé souligne que la profession agricole s'implique fortement dans la démarche.

M. Beuchon rappelle l'intérêt de reconquérir une autosuffisance locale pour l'alimentation en eau potable.

M. Narboux estime que les études et analyses (de sédiments) devraient être plus poussées au niveau du captage de St Ursin pour s'assurer de l'absence de risque de pollution à venir.

M. Roy précise que les éléments retrouvés sont le fait d'une pollution passée.

M. Chéron fait remarquer que les mesures proposées par le SAGE pour la qualité de l'eau se limitent à l'application de la réglementation. Il ajoute que des mesures curatives sont proposées (usine de dénitrification, etc...) et que cela marque un échec de la prévention.

M. Foudrat rappelle le succès de la démarche mise en place pour les captages d'Avord et que cela est encourageant.

M. Beuchon rappelle que la stratégie du SAGE doit être à la fois acceptable, réaliste et possible. La démarche sera donc progressive et pragmatique. Il ajoute que les choses s'améliorent et qu'elles continueront de s'améliorer et que tous les usages sont traités (eau de ruissellement, ...)

M. Chéron regrette que la stratégie du SAGE parle peu de la question des pesticides. Mme Vial indique que la fermeture de certains captages est essentiellement liée à leur caractère non protégeable.

M. Barachet s'interroge sur les démarches menées auprès de l'Europe par le Gouvernement pour demander des dérogations pour 70 molécules de pesticides et s'ils seront utilisables dans les périmètres de protection de captages. Mme Vial rappelle qu'il existe des servitudes dans les périmètres de protection des captages interdisant l'utilisation de pesticides.

2.2.3. Enjeu C : qualité

Les membres de la CLE n'émettent pas de remarques sur la proposition faite.

M. Beuchon rappelle que cet enjeu concerne tous les usagers et notamment pour l'assainissement des collectivités.

2.2.4. Enjeu D : milieux aquatiques

C'est l'enjeu sur lequel la plus value du SAGE sera la plus importante.

M. Barachet exprime sa satisfaction quant à la prise en compte forte de cet aspect dans la stratégie du SAGE.

M. Chéron est également satisfait de la grande prise en compte de ce point.

M. Bessey rappelle l'intérêt d'avoir structuré les maitrises d'ouvrages pour la gestion des cours d'eau avant l'adoption du SAGE tout comme la mise en œuvre de la gestion volumétrique de l'eau d'irrigation qui est la première au niveau national.

Mme Lapouge précise qu'il y a 11 ouvrages Grenelle sur le SAGE et que la MISE travaille sur des critères de priorisation de ces ouvrages. Ces ouvrages seront traités au cas pas cas pour définir leurs modalités d'aménagement ou de gestion pour restaurer la continuité écologique et qu'il n'est pas question d'arasement systématique. Cette solution sera cependant mise en œuvre quant cela sera possible.

M. Beuchon sollicite l'avis de la CLE sur le projet de stratégie du SAGE. Celle-ci est adoptée avec une abstention : M. Chéron.

2.3. Phase V : objectif, planning prévisionnel

La validation de la stratégie par la CLE permet d'engager la phase V de l'élaboration du SAGE : sa rédaction qui aboutira à la présentation du projet de SAGE (composé d'un plan d'aménagement et de gestion durable opposable aux administrations et d'un règlement opposable aux tiers) à la CLE.

Cette rédaction se fera tout au long de l'année 2011 avec consultation des commissions et du Bureau puis de la CLE au cours du premier semestre 2012. Suivra la consultation des services de l'État, des collectivités et des chambres consulaires et du comité de Bassin puis une enquête publique pour approbation par le Préfet courant 2013.

3. Gestion des sous-bassins du SAGE

3.1. Présentation des chargés de mission

Trois entités sont présentes et couvrent l'ensemble du périmètre du SAGE.

M. Cadoret présente les trois chargés de mission des syndicats :

- M. Vincent Palomera pour le Barangeon
- M. Jérémie Jolivet pour l'Yèvre et ses affluents rive droite
- Mme Cécile FALQUE pour les bassins de l'Auron et de l'Airain

3.2. Présentation de la démarche en cours sur les bassins de l'Auron et de l'Airain

M. Piet, Président du SIETAH de l'Airain, présente la démarche en cours sur ces bassins versants et notamment le rapprochement des 4 syndicats présents sur ce territoire : SIETAH de l'Airain, SIETAH de Levet, SIA du Sagonin et le SIABA. Aujourd'hui une étude préalable est lancée. Elle permettra de préconiser un programme d'actions pour restaurer les milieux aquatiques. Également, ces 4 structures sont engagées dans la construction d'un syndicat unique qui rassemblera environ 40 communes.

M. Beuchon souligne la célérité avec laquelle ces syndicats se sont organisés ainsi que l'ampleur du travail accompli pour répondre aux enjeux du territoire.

Mme Falque présente les modalités de conduite de ce projet et en particulier de l'étude qui permettra d'acquérir une vision de bassin versant en impliquant l'ensemble des communes et des riverains. Cela aboutira à la définition d'un programme quinquennal de travaux.

Ce territoire a une superficie de près de 1000 km² pour 850 kms de cours d'eau.

M. Beuchon rappelle qu'une démarche similaire est menée par les collectivités présentes sur le bassin de l'Yèvre : SIAAVY, SIETAH des Aix d'Angillon et Communauté de Communes en Terres Vives. Il indique par ailleurs la nécessité que toutes les communes adhèrent à ces syndicats pour assurer la réussite de la démarche.

M. Narboux ajoute que chaque commune non-adhérente sera démarchée par M. Jolivet pour solliciter son adhésion et que les élus se dirigent vers une structure unique. Il se félicite également de la coopération technique existante entre les syndicats et le SAGE.

4. Travaux en cours

4.1. Alimentation du Canal de Berry sur l'Auron

Compte tenu du fait que le Canal de Berry est un usager à part entière de l'eau sur le bassin de l'Auron et qu'il existe sur l'Auron, pour l'alimenter, plusieurs prises d'eau pour lesquelles il a été demandé une régularisation « loi sur l'eau », il est proposé que la CLE donne mandat au Syndicat Mixte Interdépartemental du Canal de Berry (SMICB) pour réaliser les études d'impact nécessaires à cette régularisation.

M. Sennequier rappelle l'existence d'une prise d'eau pour l'alimentation du Canal sur la commune de Bourges au niveau du Prado qui doit être étudiée.

Les membres de la CLE adoptent cette proposition et chargent la commission thématique de suivre le déroulement de ce projet.

4.2. Gestion de l'étang de Goule

Le groupe de travail installé par la CLE en décembre 2009 a terminé son travail : l'élaboration d'un règlement d'eau pour la gestion du niveau de l'étang qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral. Ce dernier prévoit notamment la possibilité de déstocker 350 à 400 000 m³ à partir du mois de septembre pour soutenir le débit de l'Auron si celui-ci le nécessite.

M. Beuchon souligne que ce résultat est très satisfaisant et que les membres du groupe de travail ont su travailler dans la médiation en dépassant les conflits d'intérêt ou d'usage.

M. Bougrat exprime sa satisfaction quant à la concertation conduite sur le bassin de l'Auron notamment pour la gestion volumétrique et les actions pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le captage du Porche. Cependant il regrette le manque d'entretien de la rivière et souhaiterait que la solution des retenues collinaires soit plus envisagée. Sur ce dernier point, M. Beuchon rappelle le projet de retenue à Rians actuellement à l'étude.

4.3. Groupe de travail « Val d'Auron »

Le groupe de travail « Val d'Auron », installé par la CLE au mois de juin 2010 s'est réuni à trois reprises. Cela a permis de faire le point sur l'ensemble de la réglementation s'appliquant au barrage et d'entrevoir les possibilités de gestion à venir.

SOMMAIRE

Ouverture de la séance	2
1. Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation	2
1.1. Bilan de l'année 2010	2
1.2. Reconduction sur les bassins en test et extension au bassin de l'Yèvre à l'aval de Bourges	3
2. Procédure réglementaire d'élaboration	4
2.1. Rapport d'activité 2010	4
2.2. Phase IV : examen du projet de stratégie	4
2.2.1. Enjeu A : quantité	4
2.2.2. Enjeu B : alimentation en eau potable	5
2.2.3. Enjeu C : qualité	6
2.2.4. Enjeu D : milieux aquatiques	6
2.3. Phase V : objectif, planning prévisionnel	6
3. Gestion des sous-bassins du SAGE	7
3.1. Présentation des chargés de mission	7
3.2. Présentation de la démarche en cours sur les bassins de l'Auron et de l'Airain	7
4. Travaux en cours	8
4.1. Alimentation du Canal de Berry sur l'Auron	8
4.2. Gestion de l'étang de Goule	8
4.3. Groupe de travail « Val d'Auron »	8
1 ^{er} Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	10
2 ^{ème} Collège : rep. d'usagers, d'organismes professionnels et d'associations	10
3 ^{ième} Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics	10

Liste des personnes présentes et représentées lors de la séance du 16 février 2011 à Bourges

Étaient présents :

1^{er} Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Représentants des communes :

M. FOU DRAT (Maire-adjoint d'Avord)
M. BOUAL (Vice-président de la CLE, maire adjoint de St-Germain-du-Puy)
M. GOUGNOT (Maire de Farges-en-Septaine)
M. CHALOPIN (Maire adjoint de Berry-Bouy)
M. LELOUP (Maire des Aix d'Angillon)
M. SARREAU (Maire d'Etrechy)
M. RENAUD (Maire de Valigny)

Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :

M. BEUCHON (Président de la CLE, Conseiller général du Cher, canton de Saint Doulchard)
M. PAIN (Conseiller général du Cher, canton de Dun-sur-Auron)

Représentants des Communautés de communes, des syndicats :

M. COUADE (Président du SMIRNE)
M. HUCHINS (Vice-président de Bourges Plus)
M. NARBOUX (Président du SIAAVY)
M. De JACQUELOT (représentant le Président du SIABA)

2^{ème} Collège : rep. d'usagers, d'organismes professionnels et d'associations

M. LAINÉ représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Cher
M. de MASSOL représentant le Président de la CCI du Cher
M. BOUGRAT représentant la Présidente du Syndicat de la propriété rurale du Cher
M. CHERON représentant le Président de Nature 18
M. MELIN, Président de l'association générale pour les marais classés et inscrits de Bourges
M. BARACHET représentant le Président de la Fédération du Cher pour la pêche
M. SENNEQUIER représentant le Président de l'union départementale des syndicats d'irrigants et de gestion des eaux

3^{ème} Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics

M. FLEUREAU représentant le Préfet du Cher
M. VENTRE représentant le Préfet de l'Allier
M. LAPOUGE représentant le DDT 18
Mme VIAL représentant le Directeur de l'ARS de la région Centre
M. MARCELIUS représentant le DREAL Centre
M. ALLÉE représentant le DDCSPP 18
M. BESSEY représentant le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
M. BOUTEVILLAIN représentant le chef de la délégation interrégionale de l'ONEMA

Absents excusés représentés :

Pouvoirs :

M. DELEUZE (Vice-président de la CLE, maire de Verneuil) à M. HUCHINS
M. BERTAUX (Maire de Saint Denis de Palin) à M. GOUGNOT
M. ROUSSAT (Conseiller général de l'Allier) à M. BEUCHON
M. DUGLERY (Conseiller régional d'Auvergne) à M. PAIN
M. GUERINEAU (représentant le Président de l'EP Loire) à M. BOUAL
Mme FÉLIX (Présidente du SMICB) à M. de JACQUELOT

M. le Président de l'Agence Départementale du Tourisme à M. Le représentant du Président de la CCI

M. le Préfet de la Région Centre à M. le représentant du DREAL

Absents excusés non représentés :

M. JACQUET (Maire de Flavigny)
M. ROUZEAU (Maire de Senneçay)
Mme RIVET (Vice-présidente de la Région Centre)

M. Le Président de la Chambre des Métiers
M. Le Président de l'UDAF du Cher
M. Le Président du CRPF Centre – Ile de France

M. Le Président de l'UDAF du Cher

Assistaient également :

M. AMI (Directeur général adjoint au Développement des Territoires, Conseil général du Cher)
M. CADORET (Animateur du SAGE Yèvre-Auron)
Mme DEMILECAMPS (POYRY Environment)
Mme FALQUE (Chargée de mission « rivières », SIABA)
M. GONZALEZ (Directeur de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, Conseil général du Cher)
M. JOLIVET (Chargé de mission « rivières », SIAAVY)
Mme Le PRIOL représentant Mme FÉLIX (Présidente du SMCB)
Mme LESPRIOT (Chef adjointe du service de l'eau, CG18)
Mme MANCIER (secrétaire du SAGE, service de l'eau, CG18)
M. PALOMERA (chargé de mission « rivières », SIAVB)
M. PIET (Président du SIETAH de l'Airain)
M. RIDEAU (Chargé de la gestion de l'eau, Conseil général de l'Allier)
Mme RIERA (ARS, UT du Cher)
M. ROY (Chargé de mission « eau », Bourges Plus)